



HAL
open science

Introduction

Elisabeth Gavaille

► **To cite this version:**

Elisabeth Gavaille. Introduction. Qu'est-ce qu'un 'auctor'? Auteur et autorité, du latin au français, 2019. halshs-03083480

HAL Id: halshs-03083480

<https://shs.hal.science/halshs-03083480>

Submitted on 6 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Qu'est-ce qu'un *auctor* ?

Auteur et autorité, du latin au français

sous la direction de
Élisabeth GAVOILLE



Qu'est-ce qu'un *auctor* ?

Auteur et autorité,
du latin au français

Élisabeth Gavoille

est professeur de langue et littérature latines
à l'université de Tours,
spécialiste de sémantique, poétique et
histoire des idées dans l'Antiquité romaine

Illustration de couverture :

Sénèque

huile sur toile, 93 x 101,7 cm, Rome, c. 1660,
coll. Musée de Tessé, Le Mans

(photo : Musée de Tessé)

Ausonius Éditions
— Scripta Receptoria 17 —

Qu'est-ce qu'un *auctor* ?

Auteur et autorité, du latin au français

sous la direction de
Élisabeth Gavoille

— Bordeaux 2019 —

Notice catalographique :

Gavoille, É., dir. (2019) : *Qu'est-ce qu'un 'auctor' ? Auteur et autorité, du latin au français*, Scripta Receptoria 17, Ausonius Éditions, Bordeaux.

Mots clés

artisan divin, *auctores*, auteur, autorité, sénat romain

AUSONIUS

Maison de l'Archéologie

F - 33607 Pessac cedex

<http://ausoniuseditions.u-bordeaux-montaigne.fr>



Directeur des Publications : Sophie Krausz

Secrétaires d'édition : Stéphanie Thomas

Graphisme de Couverture : Stéphanie Thomas

Tous droits réservés pour tous pays. La loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit sans le consentement de l'éditeur ou de ses ayants droit, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

© AUSONIUS 2019

ISSN : 2427-4771

EAN : 9782356133274

Achevé d'imprimer sur les presses

XXX

XXX

XXX

octobre 2019

Auteurs

Sophie Aubert-Baillet	Université Grenoble-Alpes / Litt&Arts-Translatio (UMR 5316)
Laurence Bernard-Pradelle	Université de Limoges / EHC (EA 1087)
Cécile Biasi	Université Paul-Valéry Montpellier 3
Olivier Devillers	Université Bordeaux-Montaigne / Ausonius (UMR 5607)
Michèle Ducos	Lettres-Sorbonne Université / Editta (EA 1491)
Sylvie Franchet d'Espèrey	Lettres-Sorbonne Université / Editta (EA 1491)
Élisabeth Gavaille	Université de Tours / ICD (EA 6297)
Laurent Gavaille	Université Bordeaux-Montaigne / Ausonius (UMR 5607)
Violaine Giacomotto-Charra	Université Bordeaux-Montaigne TELEM (EA 4195), Centre Montaigne
François Guillaumont	Université de Tours
Ida Gilda Mastroianni	Università degli Studi di Firenze, Scienze Storiche
Liza Méry	Université de Poitiers / Forellis (EA 3816)
Fanny Oudin	Lettres-Sorbonne Université
Alberto Ricciardi	Università degli Studi Guglielmo Marconi, Roma
Aldo Setaioli	Università di Perugia

Sommaire

Élisabeth Gavoille, <i>Avant-propos</i>	9
Élisabeth Gavoille, <i>Introduction</i>	11

I. FORME ET SIGNIFICATIONS DE *AUCTOR*

Laurent Gavoille, <i>Auctor, augeō et les notions de “force” et d’“accroissement”</i>	25
Élisabeth Gavoille, <i>Quelques cas de synonymie avec auctor</i>	41

II. *AUCTOR* DANS SES FONDEMENTS JURIDIQUES, POLITIQUES ET HISTORIQUES

Michèle Ducos, <i>Patres auctores : droit et politique au Sénat, à la fin de la République</i>	69
Liza Méry, <i>Augustus auctor ? Le débat sur les dépouilles opimes (Tite-Live 4.20.5-11)</i>	81
Olivier Devillers, <i>Auctoritas chez Tacite</i>	93
Ida Gilda Mastrososa, <i>Rei publicae Romanae auctor : la construction du mythe de Lucius Junius Brutus à l’époque impériale</i>	109

III. *AUCTOR* DANS LA LATINITÉ PAÏENNE ET CHRÉTIENNE : PHILOSOPHIE, LITTÉRATURE ET THÉOLOGIE

Sophie Aubert-Baillet, <i>Remarques sur les notions d’auctor et d’auctoritas en philosophie chez Cicéron</i>	127
Aldo Setaioli, <i>Auctor et interpres chez Sénèque</i>	139
Sylvie Franchet d’Espèrey, <i>Auctor au 1^{er} siècle après J.-C. : l’invasion du domaine des lettres</i>	147
Cécile Biasi, <i>Jérôme traducteur et auctor : la ueritas Hebraica source d’auctoritas dans la Correspondance</i>	161
François Guillaumont, <i>Auctor uniuersi et expressions similaires</i>	173

IV. MOYEN ÂGE ET RENAISSANCE

Alberto Ricciardi, <i>Auctor fra scrittura e riscrittura agiografica</i>	187
Fanny Oudin, <i>Le signataire des lettres vernaculaires médiévales est-il un auctor ?</i>	199
Laurence Bernard-Pradelle, <i>Peut-on être auctor en matière épistolaire à la Renaissance ? L'exemple de Marc-Antoine Muret</i>	219
Violaine Giacomotto-Charra, <i>“Je, au contraire” : figura du savant et transformation de la notion d'auteur au XVI^e siècle</i>	235
Bibliographie sélective	251
Index des passages cités	255
Index thématique	277

Avant-propos

Élisabeth Gavoille

Ce volume est en grande partie issu du colloque international “Qu’est-ce qu’un *auctor* ?”, organisé les 29 et 30 septembre 2016 à l’Université de Tours. En lien avec la problématique “Paradigmes de l’autorité” qui constituait le programme de l’unité de recherche “Interactions culturelles et discursives” (ICD) pour 2012-2017, il s’agissait d’analyser les fondements latins des notions d’autorité et d’auctorialité, et l’évolution de *auctor* vers le français *auteur*. Ce projet faisait suite aux travaux publiés par l’équipe ICD dans le volume *L’autorité dans le monde des Lettres* (Paris, Éditions Kimé, 2015), où étaient reprises les questions d’étymologie et de sens pour *auctor* / *auctoritas*, en référence notamment aux études de Maurizio Bettini. Le colloque de 2016 proposait ainsi de conjuguer sémantique et littérature, histoire d’un mot clé dans la culture européenne et histoire des idées.

Que soient vivement remerciés bien sûr tous les chercheurs ayant contribué à la réflexion collective qui aboutit au présent ouvrage. Mais celle-ci n’aurait pu prendre véritablement forme sans les personnes et institutions qui ont aidé aux diverses étapes de sa réalisation. La gratitude des auteurs à leur tour va d’abord aux éminents spécialistes qui nous ont fait l’honneur de se porter garants (*auctores*) du colloque, en acceptant de participer au comité scientifique : Maurizio Bettini (Université de Sienne), qui a beaucoup analysé le complexe sémantique *augeo/auctor/auctoritas*, Jeanine De Landtsheer (KU Leuven) pour la Renaissance, Sylvie Franchet d’Espèrey (Sorbonne-Université) pour la littérature latine, François Guillaumont (Université de Tours) pour la religion ancienne, Carlos Lévy (Sorbonne-Université) pour la philosophie antique, et Aldo Setaioli (Université de Pérouse) pour Sénèque. Nous exprimons ensuite toute notre reconnaissance, pour leur soutien financier et logistique, à la Commission Recherche (vice-président Emmanuel Lesigne), à la Direction des Relations Internationales (vice-président Arnaud Giacometti), à la Faculté de Lettres et langues (doyen Alexis Chommeloux) et bien sûr à l’équipe ICD (directrice Mónica Zapata, secrétaires Isabelle Cochet Peymirat et Norberta Dias Da Cruz). Nos remerciements s’adressent enfin à Olivier Devillers, qui a bien voulu accueillir cet ouvrage aux éditions Ausonius dans la collection “Scripta Receptoria”, ainsi qu’à Françoise Froger-Jolivet, du musée de Tessé au Mans, pour la gracieuse autorisation de reproduction du tableau représentant Sénèque.

Longtemps attribué à Giovanni Serodine (1600 ?-1630), ce beau portrait du philosophe romain, qui présente un double geste d’écriture et de désignation d’une autorité supérieure, nous a paru justement illustrer deux aspects principaux du latin *auctor* que retiendra le français *auteur* : Dieu créateur du monde, et l’écrivain à l’œuvre, l’auteur au sens moderne.

Quelques cas de synonymie avec *auctor*

Élisabeth Gavoille

La complexité et la richesse sémantiques du nom d'agent *auctor* est bien manifeste dans l'*Oxford Latin Dictionary*, dont la description lexicographique fine recense pour ce mot pas moins de 16 sens (voir Annexe infra). On s'accorde généralement à voir dans "garant" le sens fondamental, en contexte juridique et politique¹. Est-ce à dire que ce signifié de "garant" peut être retenu comme fil conducteur dans le déploiement du sémantisme et dans les applications à différents domaines (politique, religieux, littéraire, etc.) ? Il peut représenter un point de départ, une commodité de traduction, un recours que de "revenir" au sens considéré comme premier, lorsque la signification de *auctor* semble assez générale voire un peu floue – sans fonctionner nécessairement partout, hors du contexte juridico-politique précis où il a sa pleine valeur². Mais peut-être est-il possible de déterminer un sens global (distinct du sens institutionnel de "garant" supposé le plus ancien), qui résulterait d'une sorte de synthèse ou de moyenne dans la diversité des emplois³ ? Pour cela, on peut examiner la "variation sémantique" de *auctor* à travers ses associations et confrontations avec des termes plus ou moins synonymes, selon les différents domaines d'application auxquels il se prête.

Nous analyserons des cas de quasi-synonymie dans des co-occurrences régulières, c'est-à-dire de présence rapprochée dans le contexte immédiat. Un cas particulier de co-occurrence est représenté par les groupements de termes, sur lesquels on peut se reporter aux remarques de Jules Marouzeau, dans son *Traité de stylistique latine* et son *Étude sur la formation du latin littéraire*. Les groupements qui, dit-il, semblent constituer "un mode d'énoncé exhaustif, par addition" (1935, 280), peuvent exprimer la même idée (renforcement de l'idée et précision de la visée grâce à des mots de sens sinon identique du moins voisin) – soit des éléments complémentaires d'un concept ou d'une réalité, soit des aspects opposés (1935, 277 et 280). Et le rapport de sens est souvent appuyé par une ressemblance de forme : paronomase, homéotéleute, isosyllabie (toutes figures mentionnées pour leur efficacité par Cicéron en *De orat.*, 3.206). De tels procédés, qui appartenaient à la phraséologie religieuse et au formulaire juridique, ont été repris dans les grands genres (1949, 97-100) et ils ont été développés par l'art oratoire où ils participent à la *copia dicendi*, l'abondance du style, et servent l'amplification

- 1 Cf. Gaffiot : "celui qui augmente la confiance" ; à "garant" peuvent se ramener les trois premiers sens présentés dans *ThLL* et *OLD* "vendeur", "tuteur, répondant" et "celui qui sanctionne ou autorise une action" ; et ce sens réapparaît en n°7 de l'article de l'*OLD*, "celui qui authentifie un acte".
- 2 Voir dans ce volume la contribution de Michèle Ducos.
- 3 Dans une précédente étude (Gavoille É. 2015b), j'ai ainsi essayé de caractériser *auctor* et *auctoritas* par la "force d'instauration", en m'inspirant de l'idée d' "instauration discursive" qui se dégage de l'article de Foucault 1969.

(1935, 248 et 280-281). De fait, c'est chez Cicéron, dans ses discours et ses traités de rhétorique, qu'on relève l'essentiel des alliances de termes (coordination ou juxtaposition de deux ou trois mots) dans lesquelles entre *auctor*, et qui seront reprises par d'autres écrivains, mais on ne limitera pas l'examen à ces groupements de termes : il y a aussi de simples co-occurrences dans une même phrase, par exemple chez Tite-Live, qui sont éclairantes sur le sens de *auctor*.

Plutôt donc que d'étendre un sens particulier tel que "garant" à divers contextes, nous essaierons de dégager par différenciation des constantes, un noyau sémique. Pour rechercher et établir des nuances, les *Differentiae* d'Isidore de Séville ne nous seront malheureusement d'aucun secours car ni *auctor* ni aucun des termes qui en sont rapprochés n'apparaissent dans cet ouvrage (cf. Codoñer 1992).

AUCTOR / CONDITOR

Auctor désigne celui qui est au fondement d'une réalité (d'une institution, d'un peuple, d'une lignée...), donc très proche de *conditor* : quelle nuance entre les deux noms d'agent ? On trouve chez Tite-Live plusieurs exemples pour éclairer la distinction. Dans la préface de l'*Ab urbe condita*, selon la vision légendaire des origines de Rome, les dieux sont dits *auctores* et Romulus *conditor*⁴ : *auctor* renvoie à l'idée d'un dessein divin qui garantit le destin de Rome, alors que *conditor* concerne le plan humain ; il y a distinction aussi entre l'idée et le faire, le projet et l'action effective. Ensuite, *auctor* est employé à propos de Numa, dans le domaine des choses divines, tandis que *conditor* à propos de Servius Tullius recouvre une œuvre de fondation politique, la division en classes⁵ – donc *auctor* est le terme marqué religieusement, doté d'une charge spirituelle. Dans un passage qu'analyse très précisément Liza Méry ici même, Auguste est dit *auctor* du petit temple de Jupiter Férétrien – non pas celui qui l'a fait construire (le *conditor* étant selon la tradition Romulus, pour y déposer les dépouilles opimes d'Acron, roi de Caecina), mais celui qui l'a fait reconstruire (en synonymie avec *restitutor*) :

Liv. 4.20.7 (Aulus Cornélius Cossus, qui en 437 avait apporté au temple de Jupiter Férétrien les dépouilles du roi de Véies, les secondes "dépouilles opimes" après celles instituées par Romulus, était bien consul et non pas simplement tribun militaire, au témoignage même d'Octave Auguste) : *Hoc ego cum Augustum Caesarem, templorum omnium conditorem aut restitutorem, ingressum aedem Feretri Iouis quam uetustate dilapsam refecit, se ipsum in thorace linteo scriptum legisse audissem, prope sacrilegium ratus sim Cosso spoliolum suorum Caesarem, ipsius templi auctorem, subtrahere testem.*

"Ayant personnellement entendu dire à César Auguste, lui qui a bâti et relevé tous nos sanctuaires, qu'en entrant dans le temple de Jupiter Férétrien, ruiné par la vétusté et refait par

4 Liv. Praef. 7 : *si cui populo licere oportet consecrare origines suas et ad deos referre auctores, ea belli gloria est populo Romano ut, cum suum conditorisque sui parentem Martem potissimum ferat, tam et hoc gentes humanae patiantur aequo animo quam imperium patiuntur.*

5 Liv. 1.42.4 (Servius Tullius institue le cens) : *Adgrediturque inde ad pacis longe maximum opus, ut, quemadmodum Numa diuini auctor iuris fuisset, ita Seruium conditorem omnis in ciuitate discriminis ordinumque [...] posteris fama ferrent.* "Il entreprend alors l'œuvre de loin la plus importante pour la paix, au point que, si Numa avait été fondateur des institutions religieuses, Servius passait aux yeux de la postérité pour avoir établi dans notre constitution le système de la division en classes."

lui, il avait lui-même lu cette inscription sur la cuirasse en lin, je trouverais presque sacrilège d'enlever à Cossus et à ses dépouilles le témoignage de César, restaurateur même du temple.”

On voit là que *auctor* n'implique pas nécessairement un commencement absolu, mais peut concerner un second commencement, qui renouvelle le contrat avec les dieux. *Auctor* est celui vers lequel on se tourne en dernier lieu – peut-être aussi que *conditor* est matériel, là où *auctor* insiste sur l'intention. À propos des dépouilles opimes dont il est justement question dans ce passage, Romulus s'en déclare lui-même *auctor* (1.10.6) : celui qui institue une tradition sacrée, et le modèle que l'on va suivre (*sequi*). Or il est qualifié une deuxième fois de *auctor* chez Tite-Live (5.24.11), dans le discours que l'historien prête à des sénateurs indignés par le projet d'une partition entre Rome et Véies en 395 : les sénateurs ne veulent pas “suivre à Véies un refondateur de la ville et abandonner Romulus, dieu et fils de dieu, père et créateur de Rome” (*conditorem Veios sequantur, relicto deo Romulo, dei filio, parente et auctore urbis Romae*). À côté de *conditor*, terme neutre, purement dénotatif à propos du tribun de la plèbe Sicinius qui propose de refonder Véies, *auctor* est le terme de prestige, réservé à Romulus, garant de l'accord avec les dieux et de l'unité du territoire, créateur de la longévité de Rome⁶.

On sait que cette expression *auctor urbis Romae*, employée ici à propos du fondateur légendaire de Rome, fera partie de la titulature officielle de l'empereur Auguste. Comme l'a bien montré Bernard Mineo, il s'agit précisément chez Tite-Live, contemporain de l'instauration du principat, de préfigurer avec Romulus (auparavant avec Énée, puis avec Camille) la *concordia* augustéenne⁷ : l'historien souligne en Romulus, porteur de consensus et ferment de cohésion, une volonté de concorde avec les Sabins pour mieux accroître la puissance de Rome. *Auctor* est ainsi, par rapport à *conditor*, le mot qui suggère “la croissance organique de la cité”, pour reprendre l'expression de B. Mineo (2010a). Ce n'est pas tant le moment du commencement qui est envisagé, mais l'initiative en tant qu'elle exprime une puissance de développement – un passé considéré comme gros d'avenir, selon une vision rétrospective⁸. En latin, dire *auctor* implique force instituante et capacité inaugurale, autant que possibilité d'une reprise, ressource héritée pour un perpétuel recommencement – double aspect que souligne bien Myriam Revault d'Allonnes dans son essai sur l'autorité⁹ : “La même trace qui inscrit l'immémorial dans le présent est la promesse – sans garantie – d'une expérience à inventer. [...] Commencer, c'est commencer de continuer. Mais continuer, c'est aussi continuer de commencer”, conclut-elle (2006, 264).

6 *Que conditor* représente le moment objectif de la fondation semble confirmé par l'emploi d'un adjectif ordinal pour souligner l'hyperbole, dans le surnom glorieux donné à Camille en tant que sauveur de Rome contre les Gaulois de Brennus en 390 : *secundus* ou *alter conditor urbis* “second fondateur de Rome” (Liv. 5.49.7 et 7.1.10).

7 Mineo 2010a et 2010b ; sur l'importance de cette vertu de *concordia* chez Tite-Live, voir également Mineo 2006, 67-70.

8 Cf. Dumézil 1969, 94-95 (sur le dérivé i.-e. *aug-es-* comme “plein de force” résultant d'une augmentation passée et apte à être dépensé dans une action à venir) ; Bettini 1998, 386-387 (*auctor* désigne celui qui est à l'origine d'une entreprise et en garantit l'accomplissement), 2000, xxiv-xxv et 2005, 252-253 (*augere* implique un principe de développement, une capacité de croissance dont l'aboutissement prospère sera qualifié de *felix*) ; Gavaille É. 2015b, 30-31 (sur la vision rétrospective).

9 Cf. Revault d'Allonnes 2006, 28 sq. et *passim*.

Le mot *auctor* vaut donc par lui-même en tant que terme d'éloge, pour celui qu'on désigne comme ayant été au fondement d'un développement prospère¹⁰. La notion de force attachée à la racine indo-européenne **h₂eug-* (radical latin **aug-*), et notamment force de croissance¹¹, reste sous-jacente à de tels emplois de *auctor*. Cette nuance est confirmée dans un passage du géographe Pomponius Mela, à propos du Bosphore :

Mela 1.101 : *Ipsis in faucibus oppidum, in ore templum est : oppidi nomen Calchedon, auctor Archias Megarensium princeps, templi numen Iuppiter, conditor est Iaso.*

“Dans la gorge du détroit est une petite ville, et à son embouchure un temple. La ville, appelée Calchédon, fut fondée par Archias, chef d'une colonie de Mégariens ; le temple, consacré à Jupiter, fut bâti par Jason.”

Conditor a le sens matériel (le constructeur, Jason) alors que *auctor* désigne celui qui a un projet de fondation (Archias, le concepteur). Voir encore cet exemple de Quintilien, dans un chapitre sur l'éloge et le blâme :

Inst., 3.7.18 : *Adferunt laudem liberi parentibus, urbes conditoribus, leges latoribus, artes inuentoribus, nec non instituta quoque auctoribus, ut a Numa traditum deos colere, a Publicola fasces populo summittere.*

“Les enfants font rejaillir leur gloire sur les parents, les villes sur leurs fondateurs, les lois sur les législateurs, les arts sur leurs inventeurs et même les institutions sur leurs auteurs : par exemple, c'est Numa, dit-on, qui organisa le culte des dieux et Publicola, qui fit s'incliner les faisceaux devant le peuple” (trad. J. Cousin, CUF).

Dans cette accumulation de noms d'agent à suffixe *-tor*, *conditor* en reste à la fondation d'une ville, mais *auctor* vise les fondements spirituels et les formes institutionnelles (avec des exemples de cultes ou de rites).

AUCTOR / ACTOR

Toujours dans le jeu sur le suffixe *-tor*, le couple *auctor/actor* offre un bel exemple de paronomase (avec différence phonique minimale). L'inventeur de cet appariement n'est autre que Cicéron, selon un procédé qui lui est cher (qu'on songe par exemple à l'association *ratio/oratio* pour rendre ingénieusement en latin les deux aspects du grec *logos*). Il en présente deux occurrences, d'abord dans le *Pro Sestio*, au sujet de Caton le Jeune :

Sest., 61 : *Consule me cum esset designatus tribunus plebis, obtulit in discrimen uitam suam ; dixit eam sententiam cuius inuidiam capitis periculo sibi praestandam uidebat ; dixit uehementer, egit acriter, ea quae sensit prae se tulit, dux, auctor, actor rerum illarum fuit...*

“Sous mon consulat, tribun de la plèbe désigné, il osa risquer sa vie ; il émit un avis, dont il voyait que l'impopularité mettrait son existence en danger ; il parla avec véhémence ; il

¹⁰ Gavoille É. 2015b, 22, 26-29.

¹¹ Pour la racine indo-européenne **h₂eug-* cf. Martin Kümmel, in Rix 2001, 275-276 : “devenir fort”. Au fondement de la notion d'*auctor*, Belardi 1995, 151-155 et Bettini 1998, 386 et 2005, 249-253 soulignent l'importance du modèle naturel de la croissance végétale.

agit avec énergie ; il manifesta ouvertement ses sentiments ; dans tout cela, il fut le guide, l'inspirateur, l'acteur..." (trad. J. Cousin, CUF).

Auctor désigne celui qui montre qu'une action doit être menée, et *actor*, celui qui la réalise. Le rapprochement et la nuance dans cette occurrence concernent le temps de l'action : dire de faire *vs* faire. *Auctor* représente celui qui est à l'origine d'un fait, *actor* celui qui exécute le projet. Ce couple se retrouve dès l'année suivante dans le *De oratore* lorsque, à propos de l'émotion sincère qu'éprouve l'orateur en plaidant la cause de son client, remué par le sens de ses propres paroles, Cicéron compare sa fonction avec celle de l'acteur : "Aussi, n'allez pas croire que moi, qui ne me propose pas quand je plaide de représenter et feindre les antiques malheurs des héros et leurs peines fictives – je ne joue pas le rôle d'un autre (*actor alienae personae*) mais je tiens le mien (*auctor meae*) – lorsqu'il m'a fallu conserver à Manius Aquilius son droit de cité, j'ai pu dans une telle cause prononcer ma péroraison sans ressentir une vive douleur¹²". *Actor*, l'acteur qui simule, est opposé à *auctor*, le garant, celui qui porte la responsabilité morale d'un acte, qui en est l'agent conscient et volontaire. Ici la distinction se situe à la fois entre simulation et authenticité d'une part, subordination et responsabilité d'autre part.

C'est ce deuxième trait distinctif (*auctor* représentant la responsabilité, la cause) qui semble à la base de l'occurrence difficile d'Apulée, au livre III des *Métamorphoses*. Lucius, séjournant dans la cité thessalienne d'Hypata, a été la cible d'une mystification judiciaire : il a été accusé de meurtre et a dû se défendre en justice, mais en réalité les trois cadavres qu'on lui imputait s'avèrent n'être que trois outres qu'il avait percées de coups d'épée ; après le joyeux dénouement de cette affaire, les magistrats de la cité viennent lui rendre des honneurs, pour avoir si bien servi un divertissement qu'ont organisé à ses dépens les habitants pour la fête du dieu Rire, comme ils le font chaque année en imaginant une farce inédite. Et ils lui déclarent solennellement (*Met.*, 3.11.4) : *Iste deus auctorem et actorem suum propitius ubique comitabitur amanter...* Je propose de traduire : "Ce dieu accompagnera partout de sa faveur et de son amitié celui qui a été son promoteur et son agent"¹³. Peut-être y a-t-il dans cette paronomase quasi-synonymique un effet de redondance emphatique chez des magistrats qui se veulent persuasifs et déférents. Mais il y a surtout de la part de l'écrivain un jeu complexe sur le sens, qui tient d'une part au fait que Lucius a suscité le rire à son insu – il n'est qu'un *auctor et actor* manipulé –, et d'autre part au fait que l'adjectif possessif renvoie à un double référent, c'est-à-dire au rire à la fois comme action comique et comme figure divinisée – *auctor risus* signifierait "celui qui a provoqué le rire", cependant qu'est-ce exactement qu'un *auctor dei* : le dépositaire d'une mission divine, le champion du dieu ? *Auctor* a bien le sens de "cause, origine", mais on ne peut guère traduire par "garant" : Lucius certes a "autorisé" toute une action mais de manière involontaire, seulement comme objet de farce, il n'a pas engagé consciemment sa responsabilité – justement il n'a pu *répondre*

12 Cic., *De orat.*, 2.194 : *Quare nolite existimare me ipsum, qui non heroum ueteres casus fictosque luctus uelim imitari atque adumbrare dicendo – neque actor sum alienae personae, sed auctor meae – cum mihi M. Aquilius in ciuitate retinendus esset, quae in illa causa peroranda fecerim sine magno dolore fecissem.*

13 Diverses traductions sont proposées : "la source et l'instrument" du dieu (Paul Vallette, dans la CUF) ; "sa source et son agent" (Géraldine Puccini, chez Arlea) ; "son promoteur et son desservant" (Pierre Grimal, Gallimard), où le jeu sur la dimension religieuse est bien pris en compte.

d'un acte dont on l'accusait pour rire. Apulée joue ici avec subtilité sur *auctor*, mais *actor* également est ambigu : après la cause indiquée par *auctor*, le mot envisage la réalisation (agent, exécutant), tout en suggérant aussi l'acteur qui remplit son rôle dans une pièce : en l'occurrence Lucius est le personnage d'une action qui lui échappe, "acteur malgré lui" d'une pièce qu'il ne connaît pas, où il joue un rôle sans le savoir¹⁴. On peut dire que Lucius est à la fois source d'une fiction comique (*auctor*), et personnage-instrument de cette action (*actor*).

Pour un autre exemple de différenciation, voir Augustin, *C. Iulian.*, 5.47, qui reproduit là le raisonnement de son adversaire Julien d'Éclane, représentant du pélagianisme : l'homme pêche seulement par possibilité en tant que *actor* (car Dieu lui a donné la capacité d'agir librement), mais non pas par nécessité – sous ce rapport c'est Dieu qui est *auctor* (étant à l'origine de toutes choses)¹⁵.

AUCTOR / SUASOR

Auctor désigne également celui qui conseille¹⁶ et, par rapport à *suasor*, ajoute l'idée d'autorité persuasive, d'influence décisive. À propos du serment, Cicéron précise dans le *De officiis* qu'il doit être respecté aussi à l'égard de l'ennemi, en vertu du droit de la guerre, et il donne l'exemple de la défaite des Fourches Caudines contre les Samnites en 321 :

Off., 3.109 : *atque huius deditionis ipse Postumius qui dedebatur, suasor et auctor fuit.*

"Du reste, c'est Postumius en personne, lui qu'on livrait, qui fut le conseiller et le promoteur [ou : qui conseilla et prit l'initiative] de cette remise à l'ennemi."

Une attestation éclairante de cette alliance se trouve chez Suétone, qui évoque ainsi l'aversion de l'empereur Tibère pour les flatteries :

Tib., 27.2 : *'Dominus' appellatus a quodam denuntiauit, ne se amplius contumeliae causa nominaret. Alium dicentem 'sacras' eius occupationes et rursus alium 'auctore eo' senatum se adisse, uerba mutare et pro auctore 'suasorem', pro sacris 'laboriosas' dicere coegit.*

Tibère fait rectifier : le Sénat s'est réuni non pas "sur son ordre" mais "sur son conseil" : on a là proprement une figure de correction, qui établit efficacement la nuance entre les termes.

Ces deux exemples montrent bien la gradation, *auctor* désignant celui qui (dans le cas de Postumius) prend l'initiative d'une décision, ou qui (dans le rôle que refuse Tibère) enjoint en usant de son prestige personnel, en pesant de tout son poids. L'*auctoritas* a plus de valeur

14 Cette formule *auctor/actor* chez Apulée a précisément été reprise comme titre emblématique par John J. Winkler, pour annoncer les deux thèmes essentiels de sa célèbre étude narratologique sur *L'Âne d'or* : autorisation du sens d'un texte par un narrateur (*auctor*) et crédibilité de celui-ci en tant qu'acteur de l'histoire, agent lui-même (*actor*). Cf. *Auctor & Actor. A Narratological Reading of Apuleius's Golden Ass*, Berkeley - Los Angeles - Londres, 1985, 13 et 135 sq.

15 *In possibili ergo peccari potest, in necessario non potest ; quia a necessario non actor, sed auctor ipse censetur ; atque hoc quod potest homo ex integro Dei est, a possibili autem ipse actor expenditur.* Cf. Sant'Agostino, *Polemica con Giuliano II/2, Opera incompiuta (libri IV-VI)*, trad. I. Volpi & note N. Cipriani, Rome, 1994, 970-971 ; et sur le jeu stylistique des suffixes et des paronomases chez Julien, cf. J. Lössl, *Julian von Aeclanum. Studien zu seinem Leben, seinem Werk, seiner Lehre und ihrer Überlieferung*, Leyde, 2001, 95-97.

16 Sur la formule de conseil *auctor sum*, voir l'étude de Gavoille L. 2017.

qu'un simple conseil¹⁷ : *suasor/suadere* suggère la persuasion à l'égard de quelqu'un qui peut être considéré comme un égal, tandis qu'avec *auctor* la décision est fondée sur une position de supériorité – non pas certes objective¹⁸, mais une supériorité supposée, conférée par adhésion subjective : un savoir ou une prudence supérieurs que détiendrait celui que l'on va suivre volontiers, pour cette raison¹⁹. C'est bien là justement que réside la flatterie dans le témoignage de Suétone : l'emploi de *auctor* dans la bouche du courtisan suppose que celui-ci se soumet d'emblée à l'avis de Tibère.

AUCTOR / MAGISTER

Contrairement aux couples précédemment examinés, l'association de *auctor* avec *magister*, pour fréquente qu'elle soit, n'est pas univoque, mais peut prendre plusieurs valeurs et recouvrir diverses nuances : selon le sens que revêt *auctor* dans le contexte, *magister* se colore différemment mais se présente toujours comme faire-valoir. On le voit dans cet exemple de Cicéron, où *auctor* désigne un "fondateur" de sociétés civiles constituées pour collecter les taxes, tandis que *magister* renvoie secondairement à la fonction de direction :

Planc., 32 (Cicéron énumère les qualités de Cn. Plancius père, chevalier romain, grand représentant des publicains) : ... *princeps inter suos plurimarum rerum sanctissimus et iustissimus iudex, maximarum societatum auctor, plurimarum magister...*

"... considéré comme le premier parmi ses compagnons, juge en de nombreuses affaires, parfaitement intègre et juste, fondateur de sociétés très importantes et directeur de la plupart d'entre elles..."

Les deux termes, purement dénotatifs ici, figurent des titres en rapport non pas de synonymie, mais de complémentarité, pour composer un portrait plein d'autorité et de crédit : *auctor*, celui qui fonde, et *magister*, celui qui dirige – l'ordre des mots obéit à la logique temporelle et alors *auctor* a priorité ou préséance.

Dans un autre exemple de Cicéron, le rapprochement avec *magister* repose sur un jeu d'antithèse ironique, à propos de Philodème de Gadara en qui le jeune Pison, pervertissant le sens du *plaisir* épicurien, "pensait avoir trouvé non pas un maître de vertu, mais un garant de débauche" :

Pis., 69 : ... *admissarius iste, simul atque audiuit uoluptatem a philosopho tanto opere laudari, [...] sic ad illius hanc orationem adhinnuit, ut non magistrum uirtutis, sed auctorem libidinis a se illum inuentum arbitraretur.*

17 Cf. Heinze 1925, 353 : l'*auctoritas* est plus puissante que le *consilium*.

18 Comme dans *imperium/imperare*, qui suppose annihilation de toute volonté chez l'inférieur, cf. Gavaille L. 2014.

19 Sur l'*auctoritas* comme surcroît de crédit et de prestige, cf. Collart 1961, 213 ; Revault d'Allonnes, 2006 (à partir de Ricœur 1997) ; Gavaille É. 2015a, 9-10. Pour l'analyse de la notion d'autorité, distincte du pouvoir et de la domination, voir Kojève [1942] 2004, Gadamer [1960] 1976, Arendt [1954] 1972, qui insistent sur la dimension de "reconnaissance" et de consentement, de soumission volontaire : l'autorité en soi n'a nul besoin de recourir à la force ni à l'argumentation, mais s'impose d'elle-même comme supériorité reconnue, excédant le simple rapport commandement/obéissance.

Le *magister* dispense un enseignement philosophique, l'*auctor* autorise une action et lui donne son fondement – en l'occurrence c'est l'autorité dont Pison prétend pouvoir se réclamer, à laquelle il se réfère pour justifier sa conduite dépravée.

Un exemple chez Tite-Live montre que les deux termes peuvent conjuguer leur sens pour atteindre l'idée d'inspirateur absolu, de conseiller incontesté, impliquant une soumission volontaire aux directives d'un autre :

Liv. 40.11.2 (s'efforçant de perdre Démétrius dans l'esprit de leur père Philippe de Macédoine, Persée avance l'emprise sur lui des Romains et en particulier de Titus Quinctius Flaminius, le vainqueur de Cynoscéphales en 197) : *Quinctius nunc est auctor omnium rerum isti et magister* "Quinctius est désormais son mentor et son maître en toutes choses" (trad. C. Gouillart, CUF).

Sur la ligne de développement "garant"/"conseiller" pour *auctor*, on arrive donc, dans cette association avec *magister* qui assume la part d'instruction, à l'idée globale de modèle de référence et source d'inspiration. Les deux exemples qui suivent sont relatifs à la religion romaine :

Cic., *Dom.*, 104 (à propos de Clodius et du scandale de la Bona Dea) : *huncin uos, qui estis antistites caerimoniarum et sacrorum, auctorem habetis et magistrum publicae religionis ?*

"Est-ce lui que vous prenez, vous qui présidez aux cérémonies et aux sacrifices, comme garant et comme maître de la religion publique ?" (trad. P. Wuilleumier, CUF).

Cic. *Har.*, 18 (Cicéron proclame son respect de la religion ancestrale, non incompatible avec sa culture philosophique) : *Ego uero primum habeo auctores ac magistros religionum colendarum maiores nostros...*

"Moi, je tiens d'abord nos ancêtres pour nos garants et nos maîtres dans la pratique du culte..."

Le même couplage s'observe à propos de la philosophie et de l'éloquence, dans des périphrases laudatives :

Cic., *Orat.*, 10 (à propos de l'idéal oratoire, Cicéron évoque Platon) : *Has rerum formas appellat ιδέαις ille non intellegendi solum sed etiam dicendi grauissimus auctor et magister Plato...*

"Ces formes parfaites sont appelés 'idées' par celui qui est le modèle et le maître le plus profond non seulement du raisonnement mais aussi du discours"

Quint., *Inst.*, 5.11.17 (Cicéron est à son tour invoqué par Quintilien, sur l'usage rhétorique des exemples mythiques, *poeticae fabulae*) : *cuius usus qualis esse deberet, idem optimus auctor ac magister eloquentiae ostendit.*

"Quel usage on en doit faire, c'est ce qu'a montré le meilleur des modèles et des maîtres en matière d'éloquence" (trad. J. Cousin, CUF).

Auctor dans chacune de ces deux dernières attestations représente celui sur lequel on fonde la théorie et la pratique, celui vers lequel on se tourne comme origine et référence (Platon pour Cicéron, Cicéron pour Quintilien). Selon une vision rétrospective là encore, c'est celui qu'on place au commencement d'un développement prospère, qu'on considère comme l'initiateur d'un état de choses durable et fécond.

AUCTOR / DOCTOR

Les exemples précédents nous amènent à la paire *auctor/doctor*, qu'on découvre chez Cicéron à propos des maîtres grecs de la parole et de la pensée, en deux occurrences dans les œuvres rhétoriques. *Doctor* désigne, selon Alain Hus, le professeur en tant qu'il "a pour mission d'enseigner les principes" d'une discipline (*ars*), d'où le "théoricien hautement qualifié", le maître qui "a autorité pour créer la théorie, la fixer, en discuter", tandis que *auctor* souligne le rôle de "fondateur d'une école ou d'une tradition"²⁰. La première attestation de ce couple se rencontre dans le *De oratore*. Au livre III, Catulus approuve Crassus d'avoir exigé de l'orateur des connaissances importantes et multiples, en philosophie et en sciences, et rappelle l'étendue du savoir chez les sophistes :

De orat., 3.126 : *Hic Catulus : Di immortales, inquit, quantam rerum uarietatem, quantam uim, quantam copiam, Crasse, complexus es quantisque ex angustiis oratorem educere ausus es et in maiorum suorum regno collocare ! Namque illos ueteres doctores auctoresque dicendi nullum genus disputationis a se alienum putasse accepimus semperque esse in omni orationis ratione uersatos.*

"Dieux immortels, s'écria Catulus, que de connaissances variées, vives [cela pour rendre l'allitération expressive *uarietatem/uim*], abondantes, Crassus, tu as embrassées et de quelle étroitesse tu as osé tirer l'orateur pour le rétablir dans le royaume de ses ancêtres ! Car ces vieux maîtres et modèles de la parole, nous savons qu'ils ne considéreraient qu'aucun genre de discussion ne leur était étranger et qu'ils s'appliquaient sans cesse à toute sorte de discours."

Catulus mentionne ensuite Hippias d'Élis et son savoir encyclopédique, Prodicos, Thrasymaque, Protagoras, qui parlèrent et écrivirent sur la nature, et même Gorgias, qui se faisait fort de développer toute question. L'autre exemple cicéronien concerne la philosophie :

Brut., 315 (retraçant les étapes de sa formation, Cicéron évoque les leçons d'Antiochus d'Ascalon, qu'il avait écouté à Rome puis retrouva lors de son séjour à Athènes en 79-78 a.C) : *Cum uenissem Athenas, sex menses cum Antiocho ueteris Academiae nobilissimo et prudentissimo philosopho fui, studiumque philosophiae [...] hoc rursus summo auctore et doctore renouai.*

"Arrivé à Athènes, je passai six mois avec Antiochus, le plus renommé et le plus savant philosophe de l'ancienne Académie, et je me remis à l'étude de la philosophie auprès de ce grand modèle et professeur."

Auctor désigne le maître qui "fait autorité", est à la tête d'une école philosophique et représente une source de savoir ; or le savoir philosophique implique la notion d'un exemple à imiter, dans le mode de vie et de pensée. L'étroite association avec *doctor*, qui joue sur l'identité de suffixe, l'isosyllabie et la proximité phonique des radicaux *doC-* et *auC-*, aboutit à l'idée de "maître" combinant les deux aspects du modèle et du professeur. Ce procédé de redoublement suggère solennité et respect. Sur l'ordre des mots, on peut remarquer que le philosophe Antiochus d'Ascalon est d'abord l'inspirateur d'une manière de penser (*auctor*) et secondairement professeur (*doctor*), dans une perspective inversée par rapport à la présentation des sophistes dans le *De oratore*.

Ce couple *auctor-doctor* ne reparaitra que chez des auteurs chrétiens, avec une valeur différente, loin de la sphère de la connaissance, car *auctor* y représente l'action fondatrice d'enseignement, chez le Christ comme chez le disciple. Ainsi pour Cyprien :

Ep., 63.1.1 : ... *quidam uel ignoranter uel simpliciter in calice dominico sanctificando et plebi ministrando non hoc faciunt quod Iesus Christus dominus et deus noster sacrificii huius auctor et doctor fecit et docuit...*

“certains, soit par ignorance soit par simplicité d'esprit, ne font pas, dans la consécration du calice du Seigneur et dans sa distribution au peuple, ce que Jésus Christ notre Seigneur et notre Dieu, initiateur et instructeur de ce sacrifice, a fait et enseigné.”

Le développement par les verbes *facere* et *docere* souligne bien ici la répartition sémantique entre les deux noms : *auctor* vise le geste premier, l'institution du rite, et *doctor*, placé logiquement en seconde position dans la paire, sa perpétuation par l'enseignement. Chez Paulin de Nole, *auctor* dans cette paire désigne plutôt celui qui atteste, dans sa propre manière d'être, la vérité de ce qu'il professe²¹ :

Ep., 38.10 (conseils à Aper, récemment converti) : ... *ut lingua et mente tibi concors ueram te apostolicae disciplinae formulam praebeas praecepti dominici auctor et doctor...*

“... pour montrer, par l'harmonie entre ta parole et ta pensée, que tu enseignes la vraie doctrine apostolique, en garant et instructeur de l'enseignement du Seigneur...”

En pratiquant et en enseignant : l'alliance *auctor et doctor* signifie concordance entre l'action qui sert de modèle et la parole qui instruit. Alors que Cicéron lie étroitement les deux termes pour composer le sens, les auteurs chrétiens les distinguent dans un rapport de complémentarité. Mais ce qui caractérise toujours *auctor* par rapport à *doctor* est la notion de “modèle”.

AUCTOR / PRINCEPS

Avec *princeps*, *auctor* forme une autre alliance, assez comparable à celle avec *magister* dans la mesure où elle recouvre diverses nuances. Elle peut concerner le domaine de la décision d'action, que l'on a vu pour *suasor* et pour *magister*. On a plusieurs exemples dans les discours de Cicéron où, dans le cadre précis de la prise de parole au Sénat (et donc de l'exercice de l'*auctoritas* au sens politique), *auctor sententiae* désigne celui qui propose une mesure, et se trouve renforcé par *princeps* (le premier à s'exprimer dans ce sens), pour insister sur l'initiative et la position de “leader”.

Dom., 10 (Cicéron revient sur son rôle dans l'attribution par le Sénat de pouvoirs exceptionnels à Pompée) : *Sed quaero in ipsa sententia, quoniam princeps ego sum eius atque auctor, quid reprendatur.*

“Mais voyons ce que l'avis même, puisque c'est moi qui l'ai ouvert et soutenu, peut avoir de répréhensible” (trad. P. Wuilleumier, CUF).

21 Voir la traduction proposée par Matthias Skeb Osb, *Paulinus von Nola, Epistulae*, Herder, 1998, III. Teilband, p. 875 : “als Autorität und Lehrer in der Weisung des Herrn”.

Balb., 61 (Cicéron rappelle qu'il a lui-même soutenu l'avis en juin 56 que César conserve le gouvernement des Gaules, dans son discours *Sur les provinces consulaires*) : *harum ego sententiarum et princeps et auctor fui, neque me dissensionis meae pristinae putavi potius adsentiri quam praesentibus rei publicae temporibus et concordiae convenire.*

“C'est moi qui ai proposé et présenté ces mesures et j'ai pensé qu'il convenait moins de persister dans mon ancienne opposition que de m'adapter aux circonstances politiques présentes et à l'esprit d'entente” (trad. J. Cousin, CUF).

Pis., 6 (Cicéron invoque l'autorité de Q. Lutatius Catulus, “leader” intransigeant) : *Me Q. Catulus princeps huius ordinis et auctor publici consilii frequentissimo senatu parentem patriae nominavit.*

“C'est moi que Q. Catulus, prince de notre ordre et principal inspirateur des décisions officielles, a, devant le Sénat au grand complet, appelé Père de la Patrie” (trad. P. Grimal, CUF) – ici *princeps senatus* signifie très exactement le premier inscrit sur la liste, qui opine le premier.

Pis., 35 (Cicéron rappelle la décision prise par le Sénat en juillet 57 pour prévenir toute tentative d'obstruction contre son retour d'exil) : *De me senatus ita decrevit Cn. Pompeio auctore et eius sententiae principe, ut...*

“À mon sujet, le Sénat décréta, sur la proposition de Cn. Pompée, qui prit l'initiative de cette motion, que...”

Dans une acception plus large, l'association des deux termes signifie l'inspirateur principal de telle conduite ou action politiques :

Dom., 21 (Cicéron évoque l'attitude inconséquente de Clodius à l'égard de Caton) : *quem carnificem civium, quem indemnatorum necis principem, quem crudelitatis auctorem fuisse dixerat...*

“... [lui] que tu avais appelé le bourreau des citoyens, le promoteur des exécutions illégales, l'instigateur de la cruauté...”

Dom., 142 (adresse finale au collègue des pontifes) : *... vobis campus centuriarumque una vox omnium, quarum vos principes atque auctores fuistis...*

“... vous que le champ de Mars et la voix unanime de toutes les centuries, que vous avez guidées et inspirées...” (trad. P. Wuilleumier, CUF).

Prou., 25 (Cicéron rappelle qu'il a voté la proposition du Sénat de décerner des honneurs extraordinaires à César en 57 – quinze jours de prières d'actions de grâces après les victoires sur Arioviste et sur les Belges) : *Reduxit ordo amplissimus, et ordo is qui est et publici consilii et meorum omnium consiliorum auctor et princeps.*

“C'est l'ordre le plus élevé qui a ménagé cette réconciliation [avec César], cet ordre qui est l'inspirateur et le guide des décisions publiques comme de toutes mes décisions personnelles.”

Catil., 1.27 : *... auctorem sceleris, principem coniurationis, euocatorem seruorum et civium perditorum...*

“... l'instigateur du crime [*i.e.* de la guerre civile], le chef de la conjuration, qui ameuté esclaves et citoyens dévoyés...”

En contexte négatif, comme dans les premier et dernier exemples de cette série, *auctor* et *princeps* gardent une valeur forte mais sont employés par figure antiphrastique, pour dénoncer un scandale (phénomène de superposition comparable à celui qu'on décèle dans *artifex sceleris* : la performance dans le crime²²).

Et en pareil cas, *dux* peut s'adjoindre pour composer un groupe à trois termes, où *auctor* exprime la capacité de conception et l'influence, *princeps* la priorité dans l'initiative et la supériorité hiérarchique dans l'action, et *dux* la direction de l'exécution²³. Cette triade répond à une volonté de *copia dicendi*, qui prête à l'expression une ampleur persuasive et pathétique, notamment dans l'exorde et la péroraison d'un discours :

Cic., *Red. sen.*, 24 (Cicéron rend grâce devant le Sénat pour l'action menée en faveur de son retour par des chefs politiques tels que le consul P. Lentulus Spinther, qu'il va évoquer juste après) : *Quodsi mihi nullum aliud esset officium in omni uita reliquum nisi ut erga duces ipsos et principes atque auctores salutis meae satis gratus iudicaret...*

"Si je n'avais plus d'autre devoir dans toute ma vie que de montrer assez de gratitude à ceux mêmes qui ont été à la direction, au principe et à l'initiative de mon salut..." – souci de *copia dicendi* comparable à *Mil.* 39, pour rehausser le prestige du défenseur et l'expression de la gratitude.

Flac., 5 (assimilant dans l'exorde la cause de son client à la sienne, Cicéron rappelle les services qu'il a rendus à l'État contre la conjuration de Catilina) : *Socii consiliorum ministri comitesque uexantur ; quid auctores, quid duces, quid principes sibi expectent ?*

"On persécute ceux qui prennent leur part des décisions, les agents, les associés : à quoi ceux qui ont pris les initiatives, les chefs, les premiers rôles doivent-ils s'attendre pour eux-mêmes ?" (trad. A. Boulanger, CUF, modifiée) – symétrie des triplets dans cet argument a fortiori, avec insistance indignée.

Flac., 96 (même effet dans la péroraison) : *harum rerum auctores, duces, principes spoliari omnibus fortunis atque ciuitate expelli posse arbitrantur*

"on pense parvenir à dépouiller de tous leurs biens, à chasser de la cité les inspireurs, les chefs, les principaux auteurs de ces actions" (A. Boulanger) – c'est-à-dire tous ceux qui ont œuvré pour le salut de l'État.

Fam., 10.6.3 (Cicéron presse L. Munatius Plancus de ne plus s'associer à l'action d'Antoine) : *Talem igitur te esse oportet qui primum te ab impiorum ciuium tui dissimillimorum societate seiungas, deinde te senatui bonisque omnibus auctorem, principem, ducem praebeas, postremo ut pacem esse iudices non in armis positis sed in abiecto armorum et seruitutis metu.*

"Tu dois donc te montrer homme à rompre, d'abord, avec les citoyens impies qui ne te ressemblent en rien, ensuite à te présenter au Sénat et à tous les gens de bien comme une autorité, un personnage de premier plan, un chef, enfin à juger que la paix ne consiste pas à déposer les armes, mais à rejeter la peur des armes et de la servitude" (trad. J. Beaujeu, CUF).

De orat., 3.63 (pour la culture philosophique de l'orateur idéal, Crassus élimine l'épicurisme) : *... ea philosophia, quae suscepit patrociniū uoluptatis... procul abest... ab eo uiro, quem*

22 Par croisement de l'axe pratico-productif (bien) et de l'axe éthique (mal) : cf. Gavoille É. 2001.

23 Sur la valeur propre de ces trois termes pour désigner le "leader politique", cf. Hellegouarc'h 1972, 321-335.

quaerimus et quem auctorem publici consilii et regendae ciuitatis ducem et sententiae atque eloquentiae principem in senatu, in populo, in causis publicis esse uolumus.

“... cette philosophie, qui a entrepris de plaider pour le plaisir, est loin de convenir à cet homme, objet de notre recherche, que nous voulons voir à l’initiative des décisions publiques, diriger les affaires de l’État, tenir le premier rang par sa façon de penser et son éloquence au Sénat, devant le peuple et dans les procès d’enjeu politique.”

Ibid., 3.122 : *Nostra est enim – si modo nos oratores, si in ciuium disceptationibus, si in periculis, si in deliberationibus publicis adhibendi auctores et principes sumus – nostra est, inquam, omnis ista prudentiae doctrinae que possessio...*

“À nous (si toutefois nous sommes de vrais orateurs, si dans les causes civiles, si dans les procès criminels, si dans les délibérations publiques nous méritons qu’on nous sollicite de prendre l’initiative et de jouer le principal rôle), à nous, dis-je, tout ce domaine de philosophie et de science...” (trad. Courbaud/Bornecque, CUF).

Ov., *Pont.* 2.3.29-32 (à M. Aurelius Cotta Maximus, ami fidèle qui le premier avait écrit au poète exilé pour le consoler) :

*Cumque alii nolint etiam me nosse uideri,
uix duo proiecto tresue tulistis opem.*

*Quorum tu princeps : neque enim comes esse, sed auctor,
nec petere exemplum, sed dare, dignus eras.*

“Et quand les autres ne veulent même pas me connaître, vous fûtes à peine deux ou trois à secourir le banni. Tu fus le premier : tu étais en effet digne d’être non l’associé, mais l’instigateur, non de suivre l’exemple, mais de le donner” (trad. J. André, CUF).

Le dernier exemple de cette série, celui d’Ovide, est intéressant pour l’antithèse avec le nom *comes* (rencontré aussi dans le 2^e exemple, celui du *Pro Flacco*), par rapport auquel renchérit *auctor*, encore renforcé par le jeu sur *exemplum* : bien plus qu’un compagnon, *auctor* est celui qui montre la voie, qui détient une force attractive d’exemple²⁴.

De là, l’association *auctore et principe* à l’ablatif signifie “à l’exemple et à l’initiative” de quelqu’un :

Cic., *Rep.*, 2.46 (à la suite du viol et du suicide de Lucrèce, Lucius Brutus rend l’initiative au salut de l’État) : *Qui cum priuatus esset, totam rem publicam sustinuit primusque in hac ciuitate docuit in conseruanda ciuium libertate esse priuatum neminem. Quo auctore et principe concitata ciuitas...*

“Il avait beau n’être qu’un simple particulier, il soutint la charge de l’État tout entier ; il fut le premier, dans notre cité, à montrer que, lorsqu’il s’agit de sauvegarder la liberté civique, il n’y a plus de simple particulier. Animée par son exemple et son initiative, la cité se souleva...” (trad. E. Bréguet, CUF).

24 Sur le lien entre *exemplum* et *auctoritas*, cf. Collart 1961, 218, qui note (à propos de Cic., *Balb.*, 31) que “les deux termes *auctoritas* et *exemplum* se complètent” car *auctoritas* représente “en plus de l’exemple, l’attraction de l’exemple, son poids, sa garantie, une sorte de pouvoir personnel”. Cette nuance apparaît bien dans les verbes auxquels les noms sont respectivement associés : *exemplum imitari* vs. *auctoritatem sequi*.

Cic., *Phil.*, 4.16 (derniers mots du discours, qui concluent le parallélisme entre Antoine et Catilina) : *Hodierno autem die [...] longo interuallo me auctore et principe ad spem libertatis exarsimus.*

“En ce jour... après si longtemps, à mon exemple et à mon initiative, nous avons été enflammés et portés à l'espoir de la liberté.”

L'*auctor* est celui qu'on suit comme figure de prestige à laquelle on fait profondément confiance. Derrière la notion d'initiative, on retrouve dans le couple *princeps/auctor* l'idée de de fondement ferme, de garantie. Il s'agit de commencement non pas seulement temporel, mais spirituel (voir plus haut la différence entre *conditor* et *auctor*). Dans les exemples du *Pro Sestio* qui suivent, les groupements de termes impliquent pour *auctores* la valeur forte de “garants”, l'initiative de l'action politique étant justifiée par ce crédit :

Cic., *Sest.*, 138 (réplique véhémement aux insinuations sur les moyens par lesquels le rappel d'exil aurait été obtenu) : *Qui autem praecipue suis ceruicibus tanta munia atque rem publicam sustinent, hi semper habiti sunt optumatum principes, auctores et conseruatores ciuitatis.*

“Ceux, principalement, qui portent sur leurs épaules de si lourdes fonctions et la gestion des affaires publiques, ont toujours été tenus pour les chefs des optimates, les garants et gardiens de l'État.” Il y a rapprochement, mais non synonymie, chaque substantif ayant son propre complément (*optumatum principes / auctor ciuitatis*). Pour le sens, *auctores* est prolongé par *conseruatores* (avec deux plans de l'action dans le temps : aspects inchoatif et duratif) : ceux qui sont à l'initiative de la décision / ceux qui maintiennent dans la durée.

Ibid., 139 : ... *qui horum inpetus et conatus represserunt, qui auctoritate, qui fide, qui constantia, qui magnitudine animi consiliis audacium restiterunt, hi graues, hi principes, hi duces, hi auctores huius dignitatis atque imperi semper habiti sunt.*

“... ceux qui ont repoussé les assauts et tentatives de ces séditeux, ceux qui, par leur autorité, leur loyauté, leur fermeté, leur force d'âme ont résisté aux desseins des audacieux, ceux-là ont toujours été tenus pour des hommes sérieux, pour des chefs, des guides, des garants de notre dignité et de notre pouvoir.”

Mais l'on peut hésiter, à propos des inventeurs de la prose rythmée, Thrasymaque, Gorgias puis Isocrate auxquels renvoie Cicéron, entre “garants” (J. Cousin, CUF) et “créateurs, fondateurs”, voire “modèles” :

Cic., *Orat.*, 177 : *Quoniam igitur habemus aptae orationis eos principes auctoresque quos diximus et origo inuenta est, causa quaeratur.*

“Donc puisque nous tenons, pour la prose agencée, ces initiateurs et créateurs que nous avons mentionnés et que son origine est trouvée, cherchons-en la raison.”

On doit dès lors s'arrêter sur le cas de l'inventeur, avec cet exemple chez Manilius :

Man. 1.30-32 (qui le premier a pu pénétrer les secrets du ciel ? Seul un dieu a pu faire don aux hommes de la science astronomique, et ce dieu est Mercure) :

*Tu princeps auctorque sacri, Cyllenie, tanti ;
per te iam caelum interius, iam sidera nota
nominaque et cursus signorum, pondera, uires...*

“C'est toi qui fus l'initiateur et le fondateur, dieu du Cyllène [Mercure, né sur ce mont de Corinthe], d'un savoir si grand et sacré ; c'est grâce à toi que sont désormais plus profondément

connus le ciel, les constellations, les noms et les courses des astres, leur importance et leurs influences...”

Manilius ajoute que la nature elle-même s’est ensuite révélée. *Auctor* signifie, plus qu’une source d’inspiration, le fondement divin d’un savoir accordé en don aux hommes, et implique ainsi la transmission d’une force – force de compréhension et de connaissance.

AUCTOR / ARTIFEX

Dans le domaine de l’invention et de la création, *auctor* se trouve aussi en relation avec *artifex*. Pline l’Ancien présente une intéressante distinction entre les deux termes. C’est à propos de Curion, qui, pour les jeux offerts à l’occasion des funérailles de son père en 52 a.C., imagina un système à pivot de deux théâtres en bois, qui servaient séparément le matin à des représentations théâtrales, et pouvaient être réunis pour former un amphithéâtre où étaient donnés l’après-midi des spectacles de gladiateurs, sans que les spectateurs aient à changer de place :

Nat., 36.118 : *Quid enim miretur quisque in hoc primum, inuentorem an inuentum, artificem an auctorem, ausum aliquem hoc excogitare an suscipere an iubere ?*

“Que faut-il admirer le plus ici, l’inventeur ou la chose inventée, l’architecte ou l’inspirateur, l’audace qu’il y eut à imaginer cela ou à l’entreprendre ou à le commander ?” (trad. R. Bloch, CUF).

Plinie s’interroge ironiquement, à propos de cet extravagant prototype, sur les mérites respectifs de l’inventeur et de l’architecte, de sorte que les deux termes sont clairement dissociés par une alternative : *auctor* est du côté de l’idée, *artifex* du côté de la chose, déjà inventée (*inuentum*). *Auctor* désigne celui qui a imaginé le procédé (*excogitare*, ici comme plus haut au § 117 à côté d’*ingenium*), qui est à l’origine de la réalisation, en synonymie avec *inuentor* ; *artifex* désigne le technicien qui a mis en œuvre le projet et dirigé les travaux (*suscipere, iubere*).

Un autre exemple de différenciation entre ces deux termes se trouve chez Stace. Le poète décrit une statuette de Lysippe représentant Hercule, que lui a fait admirer chez lui Vindex, fin connaisseur en matière d’art :

Silu., 4.6.21-23 : ... *Quis namque oculis certauerit usquam Vindicis, artificum ueteres agnoscere ductus et non inscriptis auctorem reddere signis ?*

“... Car qui donc au monde pourrait rivaliser avec le coup d’œil de Vindex pour reconnaître le style des artistes anciens et rendre son auteur à des œuvres non signées ?”

Bien que les deux termes dénotent cette fois la même catégorie de personnes, l’emploi d’*artifex* souligne le travail d’exécution, alors que *auctor* est employé pour renvoyer au responsable de l’œuvre, au créateur de l’objet, à celui qui en a conçu l’idée.

Ce type de rapport se retrouve chez les auteurs chrétiens, pour qui *auctor* désigne Dieu créateur tandis qu’*artifex* souligne son œuvre d’artisan. Selon Tertullien (*Marc.*, 3.9.2), Dieu artisan et créateur de la substance charnelle (*auctor et artifex*) dote facilement

celle-ci des sens et des actes, y compris chez les anges. Minucius Felix, dans son dialogue apologétique *Octavius*, confie le discours de la “réaction païenne” à Cécilius, qui soutient la thèse épicurienne selon laquelle l’homme n’est qu’un agrégat voué à se décomposer “sans l’intervention d’aucun artisan, d’aucun juge, d’aucun créateur” (*Oct.*, 5,8 : *nullo artifice nec iudice nec auctore*). Lactance polémique contre les négateurs de la providence divine, tel le péripatéticien Straton, qui tiennent pour une nature œuvrant par elle-même (*Ira Dei*, 10,1 : *omnia quasi sua sponte esse generata, nullo artifice nec auctore*). Cette association *auctor/artifex* semble donc toujours refléter la distinction entre l’idée et le faire, la création et la fabrication, en l’occurrence entre le dessein divin et le geste qui le continue – elle pourrait également correspondre à la nuance entre les deux verbes *κτίζειν* et *ποιεῖν* qui dans la Bible des Septante expriment l’action de Dieu (voir dans le présent volume la contribution de François Guillaumont), à condition d’admettre alors que *auctor* assume la part de *κτίζειν/condere*, et *artifex* celle de *ποιεῖν/facere*²⁵.

AUCTOR / RECTOR

Poursuivant sur cette idée d’artisan divin, on notera la combinaison avec *rector*²⁶, entre autres noms auxquels il arrive que ce suffixe *-tor* confère justement majesté et prestige²⁷. Sénèque offre un premier exemple de co-occurrence, dans une invocation que le chœur de son *Agamemnon* adresse aux dieux :

Ag., 382-385 : *Tuque ante omnis, pater ac rector*²⁸ | *fulmine pollens, | cuius nutu simul extremi / tremuere poli, | generis nostri, Iuppiter, auctor, | cape dona libens...*

“Quant à toi, avant tous, père et guide, puissant par la foudre, toi dont un signe de tête fait trembler en même temps les deux pôles, Jupiter, auteur de notre race²⁹, accueille avec faveur nos présents...”

- 25 Sur la désignation de l’artisan divin par *artifex* et ses synonymes, cf. Moreschini 1978, 71, 97 et 196 ; Lambardi 1982, 105-109 (traduction de *δημιουργός*) ; Gavoille É. 2008, 38-41 et 46-48 (rapports avec *opifex* et *fabricator* notamment).
- 26 Hors de ce domaine théologique, l’association des deux termes se trouve déjà chez Cicéron, en contexte politique, cf. *De orat.*, 1.211 (Antoine répond à Crassus sur sa conception de l’art oratoire) : *Sin autem quaereremus quis esset is, qui ad rem publicam moderandam usum et scientiam et studium suum contulisset, definirem hoc modo : qui quibus rebus utilitas rei publicae pareretur augeturque teneret eisque uteretur, hunc rei publicae rectorem et consilii publici auctorem esse habendum...* “S’il nous fallait dire ce qu’est le citoyen qui consacre à la direction de la chose publique son expérience, sa science, son activité, je le définirais ainsi : celui qui connaît et déploie les moyens pour créer et accroître la prospérité de son État, celui-là doit être regardé comme le chef de l’État, comme l’initiateur de la décision publique” (“l’âme des conseils de la cité”, traduit E. Courbaud, CUF).
- 27 Sur la nuance de *grauitas* attachée au suffixe *-tor*, cf. Fruyt 1990, 65-66.
- 28 Cette formule *pater ac rector* évoque dans l’*Hymne à Zeus* de Cléanthe (*SVFI*, 537) l’expression au vers 2 *φύσεως ἀρχηγέ, νόμου μέτα πάντα κυβερνῶν* (“ô principe de la nature, qui gouvernes tout conformément à la loi”) – que Sénèque rend ailleurs par *parens celsique dominator poli*, “père et souverain de l’univers céleste” (*Ep.*, 107, 11). Sur la traduction de l’*Hymne à Zeus* dans la lettre 107, cf. Setaioli 1988, 70 sq.
- 29 Il s’agit bien ici avec *auctor* de l’origine divine de la race humaine (cf. *Hymne à Zeus*, v. 4-5), et non de la généalogie des Tantalides qui sera évoquée plus loin, v. 386-387 (*abauisque... prolem*). Cette parenté se manifeste dans le *logos* que l’homme a en partage.

Cette association *auctor/rector* résume la conception stoïcienne d'un dieu agent suprême, cause unique à l'œuvre dans l'univers³⁰, principe rationnel d'organisation et d'unification (*dux, custos* sont ici également employés)³¹, exerçant une action continue sur la matière qu'il pénètre (rapport avec la matière souligné par *artifex*)³².

La combinaison des deux termes *auctor* et *rector* est ensuite exploitée par les auteurs chrétiens. C'est ainsi que Lactance et Paulin de Nole désignent l'instance divine qui à la fois est à l'origine du monde et en gouverne la marche :

Lact., *Ira Dei*, 10.53 : *Quod si est conditor rectorque mundi deus, recte igitur ac uere religio constituta est ; auctori enim rerum parentique communi honor ueneratioque debetur...*

“Si Dieu est l'auteur et le gouverneur du monde, alors la religion se trouve justement et véritablement établie ; car au créateur de toutes choses et à notre père commun sont dus honneur et vénération...”

Paulin., *Ep.*, 16.2 (polémique contre la cosmologie épicurienne, selon laquelle le monde est régi par le hasard et la combinaison d'atomes) : *illisque mare uel caelum casu regi commouerique uideatur, qui mundum istum aut sine rectore uacuum aut otiante neglectum deo fortuitis lapsibus uolui disputant aut nullo auctore compositum ut principii, ita finis expertem, quod corporea, qua mundus iste, cuius singuli portio sumus, natura non obtinet, quia omnis conpago resolubilis, aut, quod stultius est, ex semet ipso creatum uolunt, tamquam ulla res ipsa sibi possit esse causa nascendi, ut sit eadem creator pariter et creatura id est opifex et opus, quae ut nomine, ita et genere ac statu discrepare perspicuum est.*

Ensuite Ambroise et Augustin exalteront la puissance de Dieu en accumulant les “titres” en -tor comme autant de modalités majestueuses de l'action divine :

30 Cf. Duhot 1989, 77-79 ; Zagdoun 2000, 53-56 et 66-68.

31 Cf. Sen., *Ep.*, 65.23-24 : *Nempe uniuersa ex materia et ex deo constant. Deus ista temperat, quae circumfusa rectorem secuntur et duces. Potentius autem est ac pretiosius, quod facit, quod est deus, quam materia patiens dei. Quem in hoc mundo locum deus obtinet, hunc in homine animus : quod est illic materia, id in nobis corpus est.* “Car tout procède de la matière et du dieu. Le dieu établit l'équilibre de ces éléments qui, autour de lui, obéissent à sa direction et à sa conduite. Or le principe actif, qui est le dieu, est plus puissant et plus précieux que la matière, qui subit l'action du dieu. Cette place qu'occupe le dieu dans l'univers, l'âme l'occupe dans l'homme : ce qu'est la matière dans l'univers, le corps l'est en nous.”

32 Chez Sénèque, *auctor* en parlant du dieu (outre *Ag.*, 385, 3 occurrences sur total de 80) : *Nat.*, 1 *praef.* 3 (couplé avec *custos*) ; 5.18.2 ; *Ep.*, 107, 9 – sur celles-ci, voir la contribution de F. Guillaumont dans ce volume. *Rector* : sur un total de 38 attestations, le mot désigne 7 fois dans l'œuvre philosophique le dieu stoïcien, identifié à la nature universelle : *Vit.*, 8.4 (*Nam mundus quoque cuncta conplectens rectorque uniuersi deus in exteriora quidem tendit, sed tamen introrsum undique in se redit*) ; *Prou.*, 5.8 (*ille ipse omnium conditor et rector scripsit quidem fata, sed sequitur*, “le créateur et conducteur de toutes choses a certes écrit les destinées, mais il y est lui-même soumis”) ; *Ep.*, 16.4 ; 65.23 (*Deus ista temperat, quae circumfusa rectorem secuntur et duces*) ; *Nat.*, 2.45.1 (identifié à Jupiter, *rectorem custodemque uniuersi*) ; 7.25.2 (où l'emploi de *rector* permet d'insister sur la correspondance entre le principe directeur de l'âme et l'intelligence divine) ; fr. 26.5 Haase (*Non intellegis auctoritatem ac maiestatem iudicis tui, rectorem orbis terrarum caelique et deorum omnium dei*). À quoi il faut ajouter 6 emplois similaires dans les tragédies (outre *Ag.*, 382) : *Her. F.*, 205 (*O magne Olympi rector et mundi arbiter*) et 517 (*Pro numinum uis summa, pro caelestium/ rector parensque*) ; *Phaed.* 680 (*diuum rector atque hominum*), et 959, *Thy.* 607 et 1077. *Artifex* est 5 fois employé ainsi sur un total de 53 attestations : *Helu.* 8.3 (*operum artifex* : dieu, raison universelle ou souffle divin infus dans le monde) ; *Ep.*, 65.19 (*istius artifex mundi*) ; 113.16 (*mirabile diuini artificis ingenium*) ; *Nat.*, 1 *praef.* 16 (*a magno artifice... multa formantur*) ; 2.45.1 (*Iouem... rectorem custodemque uniuersi, animum ac spiritum mundi, operis huius dominum et artificem*).

Ambr., *De Noe*, 17.61 : ... *intelligimus Deum esse operatorem mundi atque rectorem nec sine auctore deo tantorumque operum conditore haec potuisse fieri credimus...*

Aug., *Guelf*, 22 : *Dominus Iesus Christus, gubernator auctorque naturae, rector mundi, siderum fabricator, temporum ordinator*³³...

AUCTOR / SCRIPTOR

Terminons cette revue de co-occurrences synonymiques par le domaine littéraire, avec la confrontation entre *auctor* et *scriptor*. Les deux termes sont rarement coordonnés car leur proximité de sens appelle moins l'assimilation que la différenciation.

Une première distinction passe entre réalité et littérature, quand *auctor* représente l'agent qui prend l'initiative, crée un état de fait, est à l'origine de quelque chose (cf. *ThLL* 2, 1201, 20 sq.). Ainsi Salluste oppose-t-il *scriptor rerum*, l'historien, et *auctor rerum*, l'acteur de l'histoire³⁴ :

Sal., *Cat.*, 3.2 : *Ac mihi quidem, tametsi haudquaquam par gloria sequitur scriptorem et auctorem rerum, tamen inprimis arduum uidetur res gestas scribere : primum, quod facta dictis exaequanda sunt ; dehinc, quia plerique, quae delicta reprehenderis, maliuolentia et inuidia dicta putant...*

“Et même à mes yeux, bien que la gloire soit loin d'être la même pour celui qui écrit l'histoire et celui qui la fait, c'est une tâche des plus ardues que celle de l'historien : d'abord son récit doit être à la hauteur des faits, ensuite, s'il lui arrive de blâmer quelque faute, on le croit généralement inspiré par la malveillance et la jalousie...” (trad. A. Ernout, CUF).

Une distinction comparable se trouve chez Sénèque le Père, rapportant l'opinion de Cassius Severus, orateur du début du 1^{er} siècle p.C., sur les mots à double entente :

Sen. Rh., *Con.* 7.3.9 : ... *auctorem huius uiti, quod ex captione unius uerbi plura significantis nascitur, aiebat Pomponium Atellanarum scriptorem fuisse, a quo primum ad Laberium transisse hoc studium imitando, deinde ad Ciceronem, qui illud ad uirtutem transtulisset.*

“... pour le défaut qui consiste à prendre un mot dans deux sens différents, il en rendait responsable Pomponius, l'auteur d'atellanes, de qui, par imitation, le procédé passa à Labérius, puis à Cicéron, qui en fit une qualité” (trad. H. Bornecque, éd. Garnier).

Ici *auctor* est celui à qui l'on impute une action par un jugement rétrospectif, en mauvaise part aussi bien, tandis que *scriptor* dénote celui qui a composé des œuvres.

Quand les deux noms renvoient à l'écriture historique, comme chez Tite-Live, *scriptor* désigne simplement l'écrivain, dont le témoignage peut prêter à discussion, là où *auctor* a

33 Sur l'emploi d'*ordinator* chez les auteurs chrétiens et particulièrement Augustin, cf. Bouton-Touboulic 1999, 308.

34 La leçon *auctorem*, alors que certains manuscrits ont *actorem*, est adoptée par Ernout comme celle des meilleurs mss, et offrant un sens satisfaisant : cf. note 1 p. 57 de son édition dans la CUF. Pour ce même passage cité par Aulu-Gelle, 4.15.2, René Marache traduit “celui qui a la responsabilité des événements”. Chez Tacite en revanche, *auctores rerum* (*Ann.*, 3.3) signifie “les historiens” en tant que garants de la connaissance des faits (à côté de *diurna actorum scriptura*, désignant cette autre source que représentent les journaux quotidiens du peuple romain).

le sens fort de “garant”, “source” prise pour garantie, et donc représente un sous-ensemble des *scriptores* (cf. 8.40.5 : *nec quisquam aequalis temporibus illis scriptor extat, quo satis certo auctore stetur*) – parfois même non pas tant l’auteur que l’écrit (4.23.2, 8.30.7).

Quand ils sont appliqués conjointement au domaine entier de la littérature, on peut observer deux nuances, suggérant des relations presque inverses d’inclusion : *scriptores* a une dénotation plus restreinte, excluant la poésie (sous-ensemble des *auctores*), et *auctores* reste fortement connoté par le prestige de la source et du modèle (sous-ensemble des *scriptores*).

Un exemple de la première différence se rencontre chez Quintilien, à propos des auteurs dont les *grammatici* ont établi des “canons”, pour apprendre l’art d’écrire et de parler :

Quint., *Inst.*, 1.4.4 : *Nec poetas legisse satis est : excutiendum omne scriptorum genus non propter historias modo, sed uerba, quae frequenter ius ab auctoribus sumunt.*

“Il ne suffit pas d’avoir lu les poètes : il faut aussi passer au crible tous les genres d’écrivains, non seulement pour le contenu des œuvres, mais aussi pour le vocabulaire, car les mots tirent souvent leur autorité de la caution des auteurs” (trad. J. Cousin, CUF).

Auctores désigne les modèles choisis par la tradition, tandis que *scriptores* renvoie à la diversité des genres, par opposition à la seule poésie³⁵. Dans ce passage joue aussi la différence de degré entre “écrivain” et “auteur” reconnu. Cette nuance est régulièrement présente. Au début du livre 7 du *De architectura*, Vitruve proclame ainsi sa reconnaissance pour ses prédécesseurs :

Vitr., 7. *praef.* 10 : ... *omnibus scriptoribus infinitas ago gratias, quod egregiis ingeniorum sollertiis ex aeuo conlatis abundantes alius alio genere copias praeparauerunt, unde nos uti fontibus haurientes aquam et ad propria proposita traduentes facundiores et expeditiores habemus ad scribendum facultates talibusque confidentes auctoribus audemus institutiones nouas comparare.*

“... je remercie infiniment tous les écrivains qui, par l’apport, au cours des temps, des ressources éminentes de leur génie, ont, chacun dans son domaine, constitué d’abondantes réserves où nous puisons, comme l’eau à des sources, pour alimenter notre propre projet ; nos écrits y gagnent en abondance et en aisance et, forts de tels garants, nous pouvons oser entreprendre de nouveaux traités” (trad. B. Liou & M. Zuinghedau, CUF).

L’évocation de ces maîtres fait écho, au tout début de la même préface (7. *praef.* 1-2), à la condamnation du plagiat et à la célébration des *maiores* qui ont consigné par écrit leur savoir et auxquels nous sommes tant redevables – Homère, les philosophes de la nature et de l’éthique, les historiens. Ici *auctores* annonce la liste de ceux qui plus précisément ont écrit sur l’architecture – surtout des Grecs, quelques Romains – et condense l’éloge qui prolonge le terme *scriptores*, pour désigner ces écrivains sur lesquels s’appuie Vitruve dans son propre traité, ceux qui représentent des réserves où puiser (“le plein de force”, selon l’expression par

35 Inversement, si *scriptores* est limité par *rerum*, *auctores* excède l’écriture de l’histoire pour référer à d’autres genres littéraires, cf. Fron., *Str.*, 1. *praef.* 1.2 : *Illud neque ignoro neque infitior, et rerum gestarum scriptores indagare operis sui hanc quoque partem esse complexos, et ab auctoribus exemplorum quidquid insigne aliquo modo fuit traditum...* “Je n’ignore pas et ne nie pas que les historiens ont compris dans leur enquête la partie dont je traite, et que les exemples marquants ont été rapportés d’une manière ou d’une autre par les auteurs...”

laquelle Dumézil définit **augus*³⁶) : c'est à partir de modèles que se construit l'originalité d'une œuvre nouvelle³⁷. *Auctores* circonscrit donc, dans l'ensemble des *scriptores*, ceux pris pour exemples et garants, et contient l'idée d'une puissance de développement. Comme le souligne Antoinette Novara³⁸, pour Vitruve "c'est la qualité de consultation trouvée auprès d'un écrivain qui révèle l'*auctor*", et le terme d'*auctor* implique l'idée de renommée posthume, de consécration dans la mémoire des lecteurs, de "présence spirituelle utile" et de dialogue par-delà la mort.

Une nuance similaire se rencontre dans un passage de Quintilien relatif aux auteurs de traités de rhétorique, dans l'enseignement desquels on trouve des divergences :

Quint., *Inst.*, 3.1.7 : *Est autem [...] infinita dissensio auctorum, primo ad ea, quae rudia atque imperfecta adhuc erant, adicientibus quod inuenissent scriptoribus, mox, ut aliquid sui uiderentur adferre, etiam recta mutantibus.*

"... il y a une infinie diversité d'opinions parmi les auteurs, puisque dans un premier temps, certains ont ajouté leurs propres découvertes à ce qui n'était encore qu'imparfait et incomplet, et, par la suite, ils ont modifié même ce qui était juste pour avoir l'air d'y apporter quelque contribution de leur cru" (trad. J. Cousin, modifiée).

La dénotation des deux noms est identique, mais c'est le point de vue qui diffère : *auctores* envisage les auteurs en tant qu'ils constituent des sources et sont devenus des références (avec valeur passée), et *scriptores* les mêmes en tant qu'ils composent un ouvrage (dans leur activité). *Auctor* indique un "titre", l'état résultant d'une action située dans le passé du locuteur³⁹, avec prestige acquis, tandis que *scriptor* dénote la fonction de *scribere*. Cette différence temporelle, qui sous-tend aussi l'occurrence de Sénèque le Père (voir supra), peut s'expliquer par le lien que *scriptor* conserve avec *scribere* (agent d'un procès donc), tandis que *auctor* est sémantiquement coupé de *augere*⁴⁰.

En contexte littéraire, *scriptor* est donc le terme neutre, tandis que *auctor* est le terme d'éloge. Ainsi chez Columelle évoquant au début de son traité *Res rustica* les Grecs qui se sont intéressés à l'agriculture, Hésiode, Xénophon, Démocrite, Archytas, Aristote ou Théophraste, ou des auteurs siciliens :

Col. 1.1 : *Athenae uero scriptorum frequentiam pepererunt, e qua probatissimi auctores Chaereas, Aristandros, Amphiloachus, Euphronius, Chrestus...*

"De son côté, Athènes a produit un grand nombre d'écrivains, parmi lesquels les auteurs les plus estimés sont Chéréas, Aristandre, Amphiloque, Euphronius, Chrestus..."

36 Dumézil 1969, 92-94.

37 À propos de la notion d'*auctoritas* chez Vitruve, Pierre Gros invoque, "selon une tradition bien attestée chez Cicéron et plus encore chez Quintilien, le sentiment de plénitude et de force qui naît de la référence aux *summi auctores*, et aux précédents qui font autorité", en renvoyant à Quint., *Inst.*, 1.6.42 et 5.11.36 (Gros 1989, 127).

38 Novara 2005, 100 sq.

39 Cf. Fruyt 1990, 66.

40 On voit là qu'à un même suffixe n'est pas attachée une valeur fixe, comme le faisait bien remarquer Marouzeau 1949, 38.

À *auctores* est ici associé un superlatif qui vient redoubler la valeur du substantif⁴¹ : ceux des écrivains qui “font autorité”. Donc *auctor* connote la déférence, la prééminence, et *scriptor* indique simplement l’agent par rapport à l’œuvre écrite, aux *scripta*. La même nuance s’observe en 12.4.2, où *auctores* est introduit par l’expression *memoria tradidit*, “la tradition nous apprend que...”, tandis que *scriptores* soutient l’énumération par nations⁴².

En co-occurrence, *scriptor* peut faire concurrence à *auctor*, atteindre son niveau de prestige grâce au jeu des adjectifs : *non obscuri scriptores* chez Columelle (12.4.2), *ueteres scriptores* chez Tacite (*Ann.*, 2.83.3) et Jérôme (*Vir. ill.*, 10.14, distingué de *auctor* désignant celui à qui on attribue telle œuvre), *praestantissimi scriptores* chez Solin (2.2), *egregius scriptor* chez Macrobe (5.21.19, où *scriptor dicit* et *auctor est* sont équivalents en subordonnants de la même proposition infinitive), etc.

Si les deux mots tendent vers la synonymie⁴³, la possibilité demeure d’une nuance : relation à l’acte d’écriture pour *scriptor* et à la postérité pour *auctor*, distinction entre instances d’énonciation ou bien entre fonctions par rapport au texte, avec plus de puissance du côté de *auctor*⁴⁴.

CONCLUSION

“Au commencement était la force” : telle pourrait être la formule pour résumer la signification profonde et constante de *auctor*, qui se dégage des diverses variations synonymiques que nous avons pu examiner. Force d’action : la puissance par rapport à l’acte, l’idée qui préside au faire, le projet qui commande la réalisation (vs. *conditor*, *actor*, *artifex*, *rector*). Force d’initiative et de décision, avec notion de prééminence et de précédence (vs. *suasor*, *princeps*, *magister*). Force d’inspiration et de transmission, modèle (vs. *doctor*, *scriptor*). Et essentiellement, force d’instauration, puissance initiale : *auctor* désigne l’être auquel on peut remonter comme étant à l’origine de la cité et de son destin (Romulus), à la source d’un savoir (Platon ou Cicéron notamment), à l’origine de l’univers (Dieu) : instance originaire, principe au fondement d’un développement fécond. Dans les associations

41 Sur les qualificatifs laudatifs souvent associés à *auctor*, cf. Belardi 1995, 132, et les nombreux exemples du *ThLL*, col. 1207-1208.

42 Autre exemple de quasi-synonymie, chez Calcidius, *Comm. Tim.*, 2.167 : *Quin etiam corroboratarum mentium delinitrix poetica et cetera scriptorum et auctorum opera magna quantam animis rudibus inuehant [...] inclinationem fauoris ?* “Bien plus, la poésie qui charme les esprits mûrs et toutes les œuvres sublimes des écrivains et des grands auteurs, quelle propension à l’admiration ne suscitent-elles pas dans les âmes ignorantes... ?” Cette traduction de B. Bakhouche (Vrin) rend compte de la charge plus majestueuse pour *auctor*.

43 Exemples chez Paulin de Nole : *Ep.*, 21.3 (l’apôtre Jean, dernier auteur d’évangile, appelé successivement *postremus euangelii scriptor* et *ultimus auctor in libri tempore*) et 29.7 (Matthieu et Luc désignés par *utroque scriptore*, puis par *duo auctores*).

44 Paulin., *Ep.*, 32.9 : *auctor*, le responsable du poème dont dispose le lecteur, est dans la suite du texte repris à la fois par *proditor* et *scriptor*, celui qui l’a publié et celui qui l’a composé. Sur la prophétie de Moïse que revendique pour lui Jésus-Christ dans les évangiles, Augustin distingue d’une part *scriptores*, les évangélistes auxquels on peut attribuer une erreur, et d’autre part *ueritatis auctor*, Jésus qui ne peut avoir menti (*C. Faust.*, 16.2 et 11) ; en *Adu. leg.*, 2.12.42 il différencie les deux fonctions d’auteur (*auctor ipse*) et de copiste (*scriptor codicis*).

et confrontations avec les mots de sens voisin, c'est toujours le terme le plus fort, le plus chargé de prestige (cf. *conditor*, *scriptor*). Il n'implique pas une hiérarchie verticale, mais une dimension temporelle : il représente ce surcroît de force supposé à l'origine, cette "plus-value" de l'instituant qui déborde sur l'institué (M. Revault d'Allonnes). Ainsi, alors que *scriptor* envisage la relation entre l'écrivain et son œuvre, son travail d'écriture et ses qualités de style⁴⁵, *auctor* affirme la place de celui-ci dans la tradition et dans la mémoire des lecteurs.

ANNEXE

Article '*auctor*' de l'*Oxford Latin Dictionary*

1. Vendeur.
2. Personne habilitée à agir, à prendre une décision, autorité ; spécialt. Personne habilitée à remplir un engagement ; **b.** (+ gén.) Celui qui (ou ce qui) donne autorité (pour faire qqch) ; celui qui atteste ou garantit la vérité (d'une déclaration) ; **c.** (+ gén.) Garant.
3. (D'ordinaire avec *esse* ou à l'abl. abs.) Celui qui approuve, sanctionne ou autorise ; **b.** Celui qui autorise les actions d'un autre, en tant garant ou tuteur ; témoin qui donne son approbation (pour un mariage par ex.).
4. Personne qui a du poids ou de l'autorité ; **b.** Figure de tête ou représentative, porte-parole principal ; **c.** Représentant, agent ; **d.** (spécialt.) Celui qui crée un précédent (pour qqch), exemple ; modèle (de qq vertu), parangon.
5. Personne qui favorise, défend, soutient une cause, avocat, défenseur ; **b.** *~or esse* (*ut / ne* + subj.) conseiller, soutenir (que qqch doit être fait) ; **c.** (couramment) *~or esse* (+ dat. et acc.) conseiller à qq de faire ; **d.** (spécialt. dans le domaine de la législation) défenseur, rapporteur (d'une proposition).
6. Celui qui persuade, enseigne ou conseille, part. avec autorité ; **b.** (en lien avec les sens 3 et 5, part. à l'abl. abs. dans des expressions telles que *me ~ore*, si tu suis mon conseil).
7. Personne, chose ou fait qui fournit une preuve, une authentification, témoin, garant.
8. Expert reconnu en qq matière, part. en servant de précédent ou de modèle, autorité.
9. Écrivain considéré comme un maître dans son domaine ou fournissant une preuve fiable, autorité ; **b.** (Spécialt, dans des expressions) *~or esse* (à propos d'un historien ou d'une autre « autorité »), être la source (d'un discours, d'un récit) ; *~ores (idoneos) habere*, avoir des sources éprouvées, tenir pour établi de sources fiables.
10. Origine, source, auteur (d'une information, etc.) ; **b.** Porteur (d'une accusation) ; **c.** (poét., en parlant des oiseaux) Annonceur ; **d.** Inspirateur (d'un poème).

45 Voir par ex. chez Cicéron des exemples de qualificatifs qui soulignent le souci de l'élégance : *ornatissimos scriptores oratoresque* (*De orat.*, 3,125) ; à propos de Lysias, *egregie subtilis scriptor atque elegans* (*Brut.*, 35) et *uenustissimus ille scriptor ac politissimus* (*Orat.*, 29) ; sur Théodecte : *politus scriptor atque artifex* (*Orat.*, 172).

11. Celui qui promet ou propose (une mesure) ; *~or esse* (*ut* + subj.) proposer (que).
12. Personne ou chose responsable principal (d'une action, d'une situation, etc.), premier moteur ou agent, origine, initiateur, cause (parfois associé à *dux*, *princeps*, etc.) ; **a.** (+ gén.) ; **b.** (sans gén.) ; **c.** *me*, etc., *~ore*, sur mon initiative, à mon exemple, grâce à moi (en lien avec le sens de sanction ou d'approbation).
13. (Exemples ou développements particuliers du sens précédent) ; **a.** Agent, (part. en contraste avec une personne moins directement concernée par cette action, ou en contraste avec l'action elle-même) ; **b.** Créateur, inventeur, artiste ; **c.** Personne qui a écrit un livre, raconte une histoire, etc., l'auteur ; *sine ~ore* : anonyme ; (spécialt.) l'auteur original (distinct d'un imitateur, adaptateur, etc.) ; **d.** Donateur, source (d'un don, etc.) ; (en réf. à l'étym.) celui qui fait croître (les cultures) ; **e.** Personne qui est à l'origine (d'un tir, d'une blessure, d'une mort), responsable, auteur ; **f.** *Societatum ~or*, promoteur d'une compagnie ; *faenoris ~or*, prêteur ; *pecuniae ~or*, personne responsable ou à l'origine d'une somme d'argent ; **g.** (avec *primus*) pionnier (dans un domaine litt.).
14. (Souvent + gén.) Fondateur (d'une cité), bâtisseur (d'un empire) ; **b.** Inventeur ou initiateur (d'un savoir, d'un genre de vie, etc.).
15. *~or generis* (*sanguinis*, etc.) Fondateur d'une famille, d'une race etc., ancêtre ; **b.** (sans gén.) aïeul ; (spécialt.) père ; (pl.) parents ; **c.** (sans gén.) L'Auteur de notre être, le Créateur ; *rerum omnium ~or parensque* (appliqué à l'air ou au souffle, comme source de toute vie).
16. (En parlant de choses) Modèle, mesure fondamentale.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

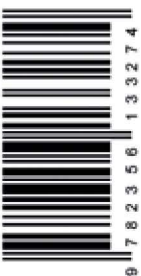
- Arendt, H. [1954] (1972) : "Qu'est-ce que l'autorité ?", in : *La crise de la culture*, trad. fr. dirigée par P. Lévy, Paris, 121-185.
- Belardi, W. (1995) : "Auctor e Auctoritas. Sopravvivenze del significato e del significante nel tempo", *Storia Antropologia e Scienze del Linguaggio*, 10, 127-190.
- Benveniste, É. (1948) : *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen*, Paris.
- Benveniste, É. (1969) : *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, Paris, Minuit, t. 2 : *Pouvoir, droit, religion*, 143-151 (chap. 6 : "Le censor et l'auctoritas").
- Bettini, M. (1998) : "Le parole dell'autorità e la costruzione linguistica del leader", in : M. Flores (a cura di), *Nazismo, fascismo, comunismo. Totalitarismo a confronto*, Milan, 379-403.
- Bettini, M. (2000) : "Alle soglie dell'autorità", saggio in B. Lincoln, *L'autorità*, trad. di S. Romani, Turin, VII-XXXIV.
- Bettini, M. (2005) : "Auf unsichtbaren Grundlagen. Eine linguistische Beschreibung der auctoritas", in : G. Melville (Hrsg.), *Das Sichtbare und das Unsichtbare der Macht. Institutionelle Prozesse in Antike, Mittelalter und Neuzeit*, Cologne - Weimar - Vienne, 237-258.
- Bögel, Th. (1903-1904), "Auctor", in : *Thesaurus Linguae Latinae*, Leipzig, vol. II fasc. 5-6, col. 1194-1213.
- Bouton-Touboulic, A.-I. (1999) : "Les valeurs d'ordo chez saint Augustin", *RÉAug*, 45, 295-334
- Codoñer, C., éd. (1992) : *Isidorus Hispalensis. De differentiis*, I, Paris.
- Collart, J. (1961) : "À propos du mot auctoritas", *Helikon*, 1, 211-216.
- Duhot, J.-J. (1989) : *La conception stoïcienne de la causalité*, Paris.
- Dumézil, G. (1969) : "Augur", in : *Idées romaines*, Paris, 80-102.
- Foucault, M. (1969) : "Qu'est-ce qu'un auteur ?", *Bulletin de la société française de philosophie*, 63, 73-104.
- Fruyt, M. (1990) : "La plurivalence des noms d'agent latins en -tor : lexicque et sémantique", *Latomus*, 49/1, 59-70.
- Gadamer, H.-G. (1976) : *Vérité et méthode* [1960], trad. fr., Paris.
- Gavoille, É. (2001) : "Ars et la ruse", in : *De lingua latina nouae quaestiones, Actes du X^e Colloque international de Linguistique latine (Sorbonne - C.I.E.P. Sèvres, 19-23 avril 1999)*, C. Moussy et alii éd., Louvain - Paris - Sterling, Virginie, 2001, 771-785.
- Gavoille, É. (2005) : "Les rapports sémantiques entre ars, artifex et artificium", in : *Lingua Latina n^o8, Actes du Colloque international La composition et la préverbation en latin, Centre Alfred Ernout, Paris-IV, 6-8 juin 2000*, C. Moussy éd., Paris, 103-119.
- Gavoille, É. (2008) : "Les noms de l'artisan dans la littérature latine : aperçu sémantique et stylistique", in : *Autour du lexique latin (XIII^e Colloque international de linguistique latine, Bruxelles, 4-9 avril 2005)*, G. Viré éd., Bruxelles, 2008, 37-49.
- Gavoille, É. (2015a) : "Présentation", in : Gavoille É. et al. 2015, 9-18.
- Gavoille, É. (2015b) : "Auctor et auctoritas : le paradigme latin de l'instauration discursive", in : Gavoille É. et al. 2015, 21-38.
- Gavoille, É., de Weerdt-Pilorge, M.-P. et Chardin, P., dir. (2015) : *L'autorité dans le monde des Lettres*, Paris.
- Gavoille, É. et Guillaumont, F., dir. (2017) : *Conseiller, diriger par lettre*, Tours.
- Gavoille, L. (2014) : "Imperare : du causatif au directif", in : *La causativité en latin*, éd. par B. Bortolussi et P. Lecaude, Paris, 199-220.
- Gavoille, L. (2017) : "La formule de conseil auctor sum dans la correspondance de Cicéron. Étude étymologique, pragmatique et sémantique", in : Gavoille et Guillaumont 2017, 53-70.
- Gros, P. (1989) : "L'auctoritas chez Vitruve. Contribution à l'étude de la sémantique des ordres dans le *De Architectura*", in : *Munus non ingratum. Proceedings of the International Symposium on Vitruvius' De Architectura and the Hellenistic and Republican Architecture (Leiden, 23-24 January 1987)*, éd. par H. Geertman and J. J. de Jong, Leyde, 126-133.
- Heinze, R. (1925) : "Auctoritas", *Hermes*, 60, 348-366.
- Hellegouarc'h, J. (1972) : *Le vocabulaire latin des relations et des partis politiques sous la République*, Paris (2^e tirage).

- Hus, A. (1965) : *Docere et les mots de la famille de docere. Étude de sémantique latine*, Paris.
- Kojève, A. (2004) : *La Notion de l'autorité* [1942], Paris.
- Lambardi, N. (1982) : *Il 'Timaeus' ciceroniano. Arte e tecnica del 'vertere'*, Florence.
- Marouzeau, J. (1935) : *Traité de stylistique latine*, Paris.
- Marouzeau, J. (1949) : *Quelques aspects de la formation du latin littéraire*, Paris.
- Mineo, B. (2006) : *Tite-Live et l'histoire de Rome*, Paris.
- Mineo, B. (2010a) : "L'Ab Vrbe Condita : quel instrument politique ?", *Cahiers des études anciennes*, 47, *Action politique et écriture de l'histoire II*, 385-408.
- Mineo, B. (2010b) : "Légende et histoire dans le livre I de Tite-Live", *Dialogues d'histoire ancienne*, supplément 4.2, 495-508.
- Moreschini, C. (1978) : *Apuleio e il platonismo*, Firenze.
- Novara, A. (2005) : *Auctor in bibliotheca. Essai sur les textes préfaciels de Vitruve et une philosophie latine du Livre*, Louvain - Paris - Dudley, MA.
- Revault d'Allonnes, M. (2006) : *Le Pouvoir des commencements. Essai sur l'autorité*, Paris.
- Ricœur, P. (1997) : *Idéologie et utopie*, 1997.
- Rix, H. et al. (2001) : *Lexikon der indogermanischen Verben*, Wiesbaden.
- Setaioli, A. (1988) : *Seneca e i Greci. Citazioni e traduzioni nelle opere filosofiche*, Bologne.
- Zagdoun, M.-A. (2000) : *La philosophie stoïcienne de l'art*, Paris.

Qu'est-ce qu'un *auctor* ? Auteur et autorité, du latin au français

En référence à la question posée par Foucault (“Qu’est-ce qu’un auteur ?”, 1969), la réflexion collective menée ici propose de revenir sur les fondements sémantiques de la notion et sur son lien originaire avec celle d’“autorité”. Il s’agit d’explorer, au travers de ces 15 contributions, la riche polysémie du latin *auctor*, dans ses implications juridiques et politiques, philosophiques et théologiques, rhétoriques et littéraires, et dans son évolution vers le français ‘auteur’. Une première section présente les sens fondamentaux de *auctor* : étymologie et rapports avec le verbe *augeo*, examen de divers cas de synonymie. La deuxième est consacrée aux aspects institutionnels et historiques : signification de la formule *patres auctores* à propos du Sénat romain, autorité politique et *auctoritas* historiographique chez Tite-Live et chez Tacite, image au fil des siècles de Brutus, fondateur de la république romaine et artisan de liberté. La troisième envisage les usages philosophiques (*auctor* et *auctoritas* chez Cicéron, *auctor* et *interpres* chez Sénèque), les développements littéraires (passage au 1^{er} siècle du sens de “garant” à celui d’“auteur” comme modèle à suivre ou initiateur d’un genre, construction d’une *persona* auctoriale chez Jérôme), enfin l’idée d’“auteur divin” dans la pensée païenne puis chrétienne (*auctor universi* et expressions similaires). La quatrième partie porte sur les prolongements et mutations du Moyen Âge et de la Renaissance : statut de l’auteur dans la réécriture des textes hagiographiques et dans l’écriture épistolaire, émergence aux XVI^e-XVII^e siècles de la figure moderne, qui s’affranchit de la tradition et affirme son originalité.

With reference to Foucault’s famous question (“Qu’est-ce qu’un auteur ?”, 1969), the collective inquiry conducted here aims to return to the semantic basis of this notion and its original connection with that of authority. The 15 contributions delve into the rich polysemy of the Latin word *auctor*, with its legal and political, philosophical and theological, rhetorical and literary implications, and into the evolution that led to ‘auteur’ in French. The first part presents the fundamental meanings of *auctor* (its etymology and connection with the verb *augeo*, a review of various instances of synonymy). The second section focuses on institutional and historical aspects (the meaning of the formula *patres auctores* concerning the Roman Senate, the political authority and historiographical *auctoritas* by Livius and Tacitus, the figure of Brutus over the centuries as the founder of Roman Republic and defender of liberty). The third deals with philosophical values (*auctor* and *auctoritas* in Cicero, the relationship between *auctor* and *interpres* by Seneca), with literary developments (how, during the 1st century, the meaning changed from “guarantor” to “author” as a model or initiator of a genre, and then how Ieronymus constructed his auctorial *persona*) and with the idea of the “divine author” in the pagan and later in the Christian thought (*auctor universi* and similar expressions). The final part is devoted to the extensions and changes that came about in the Middle Age and the Renaissance (the author’s status in hagiographic texts and epistolary writing, the emergence in the 16th-17^h centuries of the modern figure which freed itself from tradition and affirmed its originality).



ean 9782356133274
issn 2427-4771
25 €



<http://ausoniuseditions.u-bordeaux-montaigne.fr/>
<https://books.openedition.org/ausonius/>